

BRASS'INNOV – ESSAI DE PROTECTION TARDIVE AVEC UN VOILE ANTI-INSECTES SUR UNE CULTURE DE RADIS NOIRS CONTRE LA MOUCHE DU CHOU

ÉTÉ/AUTOMNE 2016

Objectifs des essais

L'objectif de cet essai est de déterminer si, sur une culture de radis noir, il est possible d'attendre la mise en place du voile de protection contre la mouche du chou. Ce positionnement tardif permettrait un voire deux binages ainsi que l'apport d'engrais à la culture sans avoir à gérer un dévoilage pour ces opérations culturales.

Matériel et Méthodes

- Espèces : Radis noir
- Système : Plein champ

Modalités

1. Témoin voilé
2. Témoin non voilé et non traité
3. Modalité protégée à partir du stade 4 feuilles jusqu'à la récolte
4. Modalité protégée à partir du stade début de tubérisation/stade crayon jusqu'à la récolte

Plan des essais et environnement parcellaire

- Dispositif en bloc de Fischer avec 4 modalités et 3 répétitions (12 parcelles élémentaires) réparties sur 3 planches (figure 1)
- 15 ml par modalité
- La densité de semis est celle pratiquée par le producteur.

2 bols jaunes sont disposés sur la parcelle d'essai pour piéger la mouche du chou.

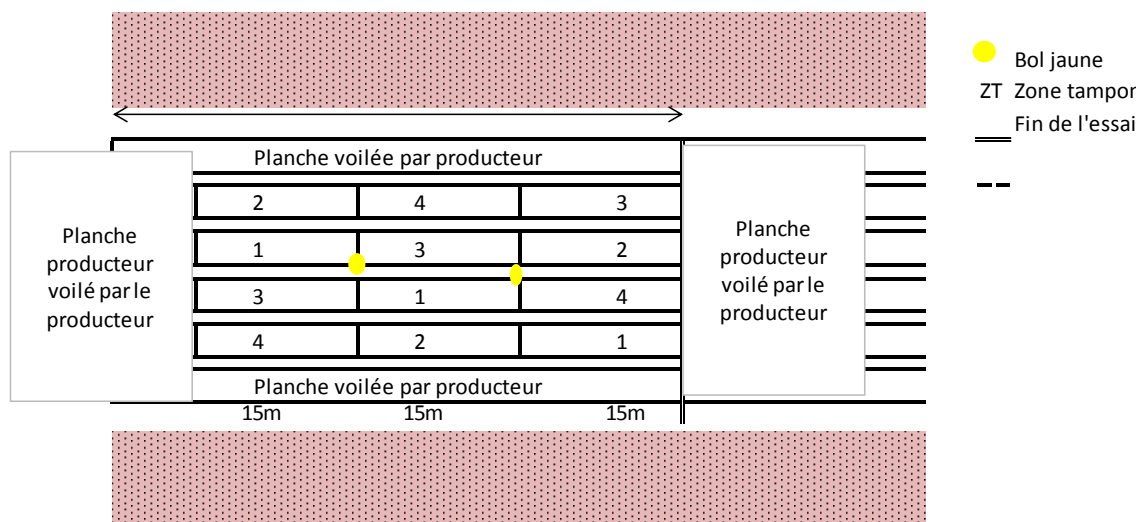


Figure 1: Schéma réel du dispositif mis en place

Conduite culturale

Témoin voilé installé le 17/08 au stade 2 feuilles

Voilage de la modalité 3, le 06/09

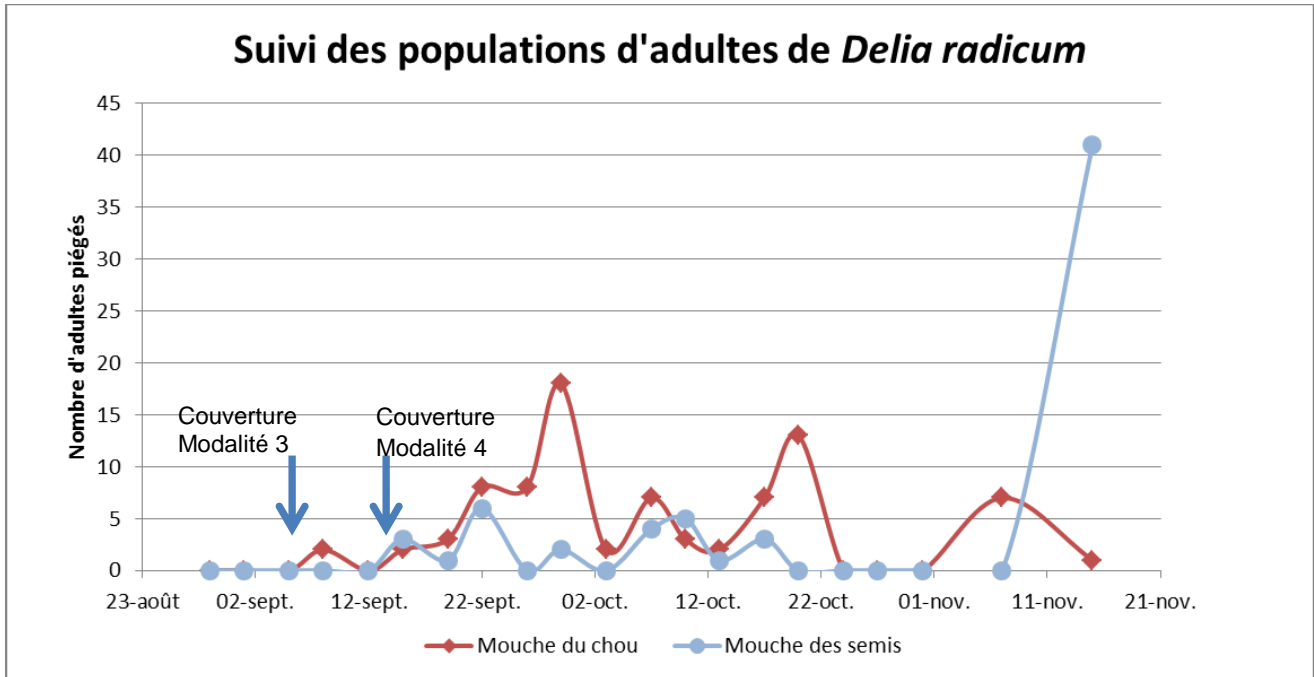
Voilage de la modalité 4, le 14/09. Un traitement fongique est fait en préventif.

Un binage manuel est effectué avant la mise en place de voile sur les 2 modalités.

Récolte et notation réalisées le 15/11

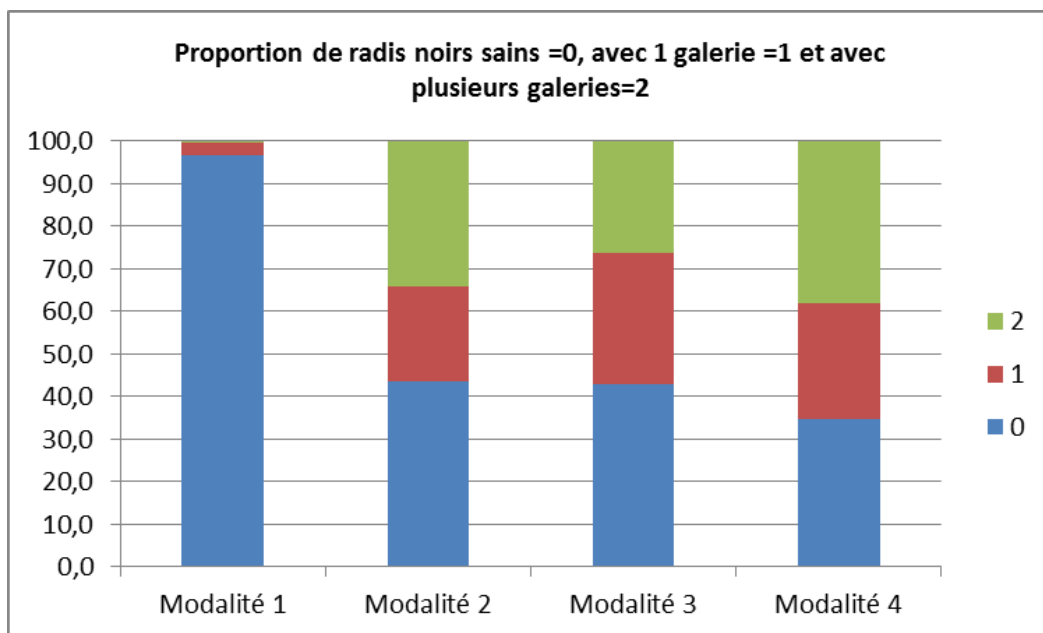
Résultats

Suivi des populations d'adultes de *Delia radicum*



Le vol de la mouche du chou semble débuter autour du 08/09 (début de piégeage dans les bols jaunes). Elle reste présente dans la parcelle jusqu'à la fin de la culture. Les modalités 3 et 4 dont donc couvertes sur le début du vol. La couverture de la modalité 3 n'a pu se faire exactement au stade 4 feuilles. Les conditions climatiques poussantes du 03, 04 et 05/09 avec des températures maxi d'environ 30°C et présence de soleil ont emballé la culture. La parcelle étant hétérogène, nous avons estimé une pose du filet à un stade de 5-6 feuilles. C'est pourquoi, l'écart de date entre la pose du filet sur la modalité 3 et la modalité 4 est faible (seulement 8 jours).

Dégâts



Le test Newman keuls sur les pourcentages des différentes catégories de racines montre une différence significative entre le témoin voilé (modalité 1) et les 3 autres modalités. Il n'y a pas de différence significative entre les modalités 2, 3 et 4.

Les galeries observées lors de la récolte étaient anciennes. Il était relativement difficile de les discerner car l'épiderme noir du radis noir les recouvrait. De plus, de la pourriture s'était formée au sein de la galerie, confirmant une galerie ancienne.

L'attaque de mouche du chou est donc intervenue très précocement, entre la mise en place du voile sur le 17/08 (voilage du témoin voilé) et le 06/09 (voilage de la modalité 3). Cependant, les bols jaunes n'ont commencé à piéger la mouche du chou qu'à partir du 08/09.

Conclusion

Selon les résultats de l'essai, il semble qu'une couverture voile est nécessaire en tout début de culture pour éviter toute infestation dans les 1ers jours de formation des cotylédons. L'écart entre la pose du voile des modalités 3 et 4 est trop faible pour voir une éventuelle différence dans la gestion de protection contre la mouche du chou. Il apparaît donc évident de devoir augmenter l'écart entre les deux stades de déclenchement tel que voile au stade 2-4 feuilles et voile au stade tubérisation. Un essai avec ces nouvelles modalités sera réalisé en 2017.